

Commission des usagers (CDU)

Ses membres

- Représentant de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet
- Président de la CME ou le représentant qu'il désigne parmi les médecins membres de la commission
- Représentant du Conseil d'administration de l'association
- Directrice qualité et gestion des risques
- 4 médiateurs et leurs suppléants
- 3 représentants des usagers et leurs suppléants

> Toute personne compétente sur les questions à l'ordre du jour de la séance peut être entendue

> Le représentant du CVS pour le médico-social est invité 1 fois par an à participer à la commission.

La présidence est assurée par Sylvie Clément, représentante des usagers.



3 ans / renouvelables 2 fois

C'est la durée du mandat du président et du vice-président de la CDU. Il est de 3 ans renouvelables sans limitation pour les médiateurs.

Principales actions menées en 2024

- Suivi des opérations de déménagement de Chantemerle sur le site des MH de Sénart
- Organisation de temps d'écoute auprès des professionnels et patients de l'ETR en prévision de la transformation de l'unité



Perspectives 2025

- Contribuer activement à l'élaboration du projet des usagers
- Renforcer la participation des représentants des usagers à la démarche de certification sanitaire

Missions

La CDU a pour mission de :

- Contribuer, par ses avis et ses propositions, à **l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge** des personnes malades et de leurs proches.
- Veiller au **respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches** afin qu'ils puissent **exprimer leurs réclamations ou plaintes** auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications des responsables et être informés des suites de ces demandes.

4 fois / an

C'est le nombre de fois que les membres de la CDU doivent se réunir à minima.